

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mai 2020

Délibération n°2020-16 portant approbation de la charte de développement durable

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la charte de développement durable présentée.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 16	Pour : 14
Procurations : 4	Contre : 3
Votants : 20	Abstention(s) : 3

Fait à Paris, le 14 mai 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Mise en ligne le : 18 mai 2020

Pièce jointe : charte de développement durable.



PSL

CHARTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de l'École normale supérieure

14 mai 2020



Dans un contexte où le développement durable et la responsabilité sociétale sont devenus des impératifs, l'École normale supérieure affirme son engagement dans une politique ambitieuse de développement durable.

L'objectif de cette charte est de faire évoluer les usages de nos campus en mobilisant les services support, la communauté scientifique dans son ensemble ainsi que la communauté étudiante.

S'appuyant sur les textes de la *Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques* du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ; la stratégie nationale bas carbone et la programmation pluriannuelle énergie ou *l'Initiative Labo 1.5*, l'ENS prend 5 engagements.

- Engagement 1 : mesurer l'empreinte carbone de l'ENS avec pour objectif une évaluation suivie
La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les établissements publics réalisent un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans. L'École normale supérieure s'engage à réaliser un bilan suivant une méthode globale à savoir, prenant en compte l'ensemble des émissions directes et indirectes (SCOPES 1,2 et 3).
- Engagement 2 : circuler de façon plus durable
Construire une dynamique de réflexion documentée sur les voies de transition écologique de la recherche.
Un bilan annuel chiffré des déplacements professionnels sera entrepris. Il est important d'encourager la réduction des déplacements en avion et de choisir des alternatives de voyage à plus faible émission carbone comme la visioconférence, la conduite en covoiturage ou le train.

De même, nous engagerons une réflexion d'ensemble portant sur les déplacements : tenter de les regrouper par motif et s'interroger sur d'autres modalités. Cette démarche nous permettra d'envisager des voies de réduction compatibles avec l'excellence scientifique et les meilleures opportunités de carrière pour les chercheurs (Cf. arbre de décision).
- Engagement 3 : réduire la consommation d'énergie
L'énergie utilisée pour faire fonctionner les campus (chauffage, refroidissement, éclairage, serveurs informatiques et autres connectivités) est conséquente. Il faut développer une offre de conseils sur la réduction de la consommation d'énergie à l'échelle des bâtiments et/ou laboratoires et équipes.

De même les infrastructures bâtementaires doivent être rénovées et leur performance énergétique doit être considérée à l'occasion de chaque intervention (bâtiments Lhomond et Érasme, Oïkos, Hypnos 2...).

À plus long terme, pour ce qui relève de l'immobilier, il faudra fournir des efforts ambitieux en matière d'efficacité énergétique avec une forte amélioration de la performance de l'enveloppe et des équipements. Il faudra également viser le recours à davantage de produits de construction et équipements les moins carbonés et ayant de bonnes performances énergétiques et environnementales, comme dans certains cas ceux issus de l'économie circulaire ou biosourcée. Une réflexion devra être conduite sur la possibilité d'intégrer aussi les adaptations aux extrêmes climatiques (vagues de chaleur, vagues de froid) en lien avec le confort thermique.

- Engagement 4 : choisir des options alimentaires à bas carbone

Le secteur agricole est responsable de 20% des émissions totales de dioxyde de carbone en France essentiellement du fait du transport et de la production de viande (cf. rapport 2018 de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie). C'est la raison pour laquelle nous allons fixer des objectifs de recours à des circuits courts ainsi qu'à une offre végétarienne et végan de façon plus conséquente et systématique que ce soit au niveau du restaurant de l'ENS mais aussi vis-à-vis des entreprises exploitant les distributeurs et des titulaires des marchés de denrées alimentaires. De même, l'affichage carbone des produits proposés sera progressivement développé.

- Engagement 5 : gérer de façon écoresponsable et participative

Il existe des initiatives au sein des services centraux comme dans les départements et les laboratoires, l'objectif est de soutenir leur développement et leur mise en œuvre tout en assurant un suivi des initiatives : gestion des déchets pour les centaines de logements étudiants, valorisation des espaces verts et revégétalisation, tri et recyclage des déchets des laboratoires et services, économies d'eau, zéro plastique, troc etc.

Ainsi nous nous engageons à déclarer les émissions associées à la consommation de papier, l'objectif étant de parvenir à démontrer que nous pouvons réduire notre consommation d'ensemble sur nos campus. Des dispositifs de recyclage sont systématiquement proposés et la part retraitée fait l'objet d'un bilan annuel.

Enfin, l'École s'efforcera aussi de développer des actions de formation et de sensibilisation à ces thématiques, pour les personnels comme pour les étudiants ainsi que de favoriser la diffusion des savoirs sur les thématiques environnementales, de façon plus générale.